



Compte-rendu du Conseil Municipal du 7 Septembre 2020

Présents : Nadine ROY, Magali BONIN, Dominique VEYRON, Sonie BERNARD, Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Émilie CANO, Yann CHAUVEL,, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Eddie SAINT MAURICE, Geneviève TOURNIER, Stéphane VEYRET

Excusés : Franck TOURNIER, Hervé CORNELOUP

Délibérations

Convention RPI :

Les écoles de Crachier et Chèzeneuve sont regroupées en RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). La convention s'y afférant établie en 1992 n'était plus adaptée au fonctionnement actuel. Les commissions scolaires ont travaillé à la rédaction d'une nouvelle convention prenant en compte le fonctionnement des deux écoles et le financement des frais engagés tant au niveau scolaire que périscolaire.

Cette convention est adoptée à l'unanimité (13 voix)

Prime de fin d'année des personnels :

Les modalités d'octroi d'une prime exceptionnelle annuelle aux personnels ayant été adoptées en 2014, il convient d'aborder ce sujet avec les membres du nouveau conseil municipal.

Après échanges, il est décidé que la prime exceptionnelle annuelle serait attribuée aux personnels titulaires selon le calcul suivant : 1/12 du traitement indiciaire de base annuel au prorata du temps de présence effective. En cas de sanction disciplinaire, cette prime peut faire l'objet d'une suppression ou d'une modification de la part de l'employeur après approbation du conseil municipal. Le calcul sera effectué par les membres de la commission scolaire. La prime sera versée en Décembre.

1 opposition

2 abstentions

10 pour

Recrutement d'un contrat aidé ou service civique :

Afin de pallier au surnombre d'enfants inscrits aux activités périscolaires (cantine, garderie), les élus pourraient être amenés à recruter une personne en contrat aidé ou en service civique.

Après échange et afin de permettre d'évaluer les besoins et les coûts, le principe de recrutement d'une personne en contrat aidé ou en service civique est adopté (13 voix)

Urbanisme

Mr COLLOMB Noël, chemin de verchères Parcelle ZC 291 : clôture

Mme ANDRIEUX Catherine, route de Bourgoin Parcelle AB 112 : clôture

Mme BIDAUD Karine, route de Bourgoin Parcelle ZB 237 : Division

Informations diverses

Participation citoyenne :

Afin de trouver des solutions face à un sentiment d'insécurité pour les uns ou à un accroissement d'incivilités pour les autres, les élus souhaitent constituer un groupe d'échange « *vigilance et civisme* » pour bien vivre ensemble.

Pour faire partie de ce groupe, vous pouvez vous inscrire par mail à mairie.crachier@wanadoo.fr avant le 31 Octobre 2020.

Port du masque aux abords des écoles et accueil périscolaire :

Par arrêté préfectoral, le port du masque est obligatoire aux alentours de l'école.

Lutte contre l'ambrosie :

Par arrêté préfectoral, chaque propriétaire, locataire ou exploitant agricole est tenu de détruire l'ambrosie.

Entretien des haies en bordures des trottoirs et des routes :

Les locataires ou propriétaires dont une haie déborde sur la voie publique (route ou trottoir) sont priés de l'élaguer. A défaut, la commune pourra faire exécuter les travaux aux frais des occupants.

Vous trouverez les actualités de la commune sur le site internet <https://www.crachier.fr>

Prochain conseil municipal le 2 Novembre 2020 à 19 heures salle des fêtes

Nadine ROY

